

Critères d'exemption aux tests d'évaluation des connaissances linguistiques



POUR LES ÉTUDES EN FRANÇAIS

POUR LES ÉTUDES EN FRANÇAIS	
Programme universitaire (B. Appl. G)	Avoir étudié à temps plein pendant trois années complètes et consécutives en français
Programme collégial (DEC et AEC)*	Avoir complété ses études secondaires en langue française au Québec ou dans un établissement reconnu par l'Académie française
Programme professionnel (DEP et ASP)**	Avoir complété ses études secondaires en langue française

*Ne concerne pas l'AEC *Guide touristique de Montréal*

**Incluant le programme *Alimentation végétale*

POUR LES ÉTUDES EN ANGLAIS

POUR LES ÉTUDES EN ANGLAIS	
Programme universitaire (B. Appl. G)	Avoir étudié à temps plein pendant trois années complètes et consécutives en anglais